

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SNADMSA VENDREDI 10 SEPTEMBRE 2021

Etant donné le contexte de crise sanitaire qui nous affecte aujourd'hui et les mesures visant à réduire les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire, le gouvernement a adopté l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de COVID-19, prorogée jusqu'au 30 septembre 2021 par le Décret n°2021-987 du 28 juillet 2021, l'Assemblée Générale du SNADMSA s'est réunie le vendredi 10 septembre 2021 à distance en audio-conférence, via Teams, sous la présidence de Monsieur Edgard CLOËREC.

Le quorum étant atteint, le Président, Edgard CLOËREC a ouvert l'Assemblée Générale Ordinaire à 14 h.

Par ailleurs, Monsieur CLOËREC procède à l'identification des participants par appel retranscrit sur une feuille de présence dûment certifiée ; et souhaite la bienvenue aux collègues qui ont nouvellement adhéré au syndicat. Il remercie Madame Florence DECKER, en charge de la fonction « Cadres Dirigeants » à la CCMSA, de sa présence.

1. QUESTIONS STATUTAIRES

1.1 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du SNADMSA du 22 octobre 2020 publié sur le site internet snadmsa.fr

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du SNADMSA du 22 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

1.2 Présentation des comptes de l'exercice 2020

Monsieur Jean-Jacques LAFAYE, trésorier, présente les comptes de l'exercice 2020 à travers le rapport financier en soulignant :

A. LE COMPTE DE RESULTAT

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 7 648,40 € contre un excédent de 5 050,29 € en 2019 soit une progression de 2 598,11 €.

Les Produits

Ils s'établissent à 14 461,66 € contre 20 750,92 € en 2019 soit une baisse de 6 289,26 €.

Les cotisations encaissées sont en baisse de 1 765 € et s'élèvent à 14 455 € (16 220 € en 2019). Le taux de recouvrement est en légère hausse chez les cotisants actifs (83,77 % contre 74,60 % sur l'exercice précédent) : 35 adhérents en moins mais seulement 12 cotisations en moins.

Concernant les retraités, le taux de recouvrement est de 56,1 % contre 60,39 % en 2019.

Pour les actifs, on dénombre 129 cotisations acquittées sur 154 appelées (141 cotisations acquittées en 2019 sur 189 appelés), pour les retraités, 32 cotisations acquittées sur 57 appelées (93 cotisations acquittées en 2019 sur 154 appelés).

Les cotisations sont calculées suivant le barème adopté en Assemblée Générale et qui est resté inchangé depuis 2007.

Les produits financiers ressortent à 6,66 €.

Les produits exceptionnels sont nuls contre 4 530,92 € en 2019 où des dommages et intérêts ont été versés par l'Etat dans le cadre du recours pour excès de pouvoir lié à notre action pour la représentativité de notre syndicat.

Les charges

Les charges sont en baisse de 8 887,37 € à hauteur de 6 813,26 € contre 15 700,63 € en 2019.

Elles enregistrent une diminution en raison :

- de la baisse des frais d'honoraires qui ressortent à 2 000 € (- 5 500 €) en lien avec l'action du syndicat en vue de la reconnaissance de sa représentativité ;
- des frais de déplacement, soit 508,88 € (- 3 194,48 €), en lien avec la crise sanitaire qui a induit la tenue d'un seul Conseil d'Administration en présentiel et pour quelques membres seulement en début d'année.

La cotisation à la Fédération Nationale des Cadres Dirigeants est identique à 2019 soit 1 500 €.

Les charges financières sont nulles (218,04 € en 2019).

Les charges exceptionnelles sont nulles comme en 2019.

B. LE BILAN

Le total du bilan s'élève à 100 206,02 € contre 95 057,06 € en 2019, soit une hausse de 5 148,96 €.

L'Actif

L'actif est constitué du solde en trésorerie sur le compte courant, soit 100 370,31 €, contre une trésorerie de 94 527,06 € en 2019, soit une hausse de 5 843,25 €.

Les produits à recevoir s'établissent à -164,29 € suite à une opération de régularisation sur les cotisations.

Le Passif

Le passif est constitué des charges à payer qui sont à 0 en 2020 contre 2 499,44 € en 2019 (charges de Service concernant le fonctionnement administratif de 2019).

Après affectation du résultat 2020, dès lors que l'Assemblée Générale approuve les propositions qui lui sont faites par le Conseil d'Administration, le total des réserves sera porté de 92 557,33 € à 100 206,02 €.

L'Assemblée Générale approuve, à l'unanimité, les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils viennent de lui être présentés.

L'Assemblée Générale décide d'affecter à la réserve le résultat de l'exercice 2020, soit 7 648,40 €. Le montant de la réserve est ainsi porté à 100 206,02 €.

1.3 Rapport de la Commission de Surveillance - Exercice 2020

Préalablement, Monsieur LAFAYE rappelle que la Commission de Surveillance est composée de 2 Commissaires aux Comptes que sont Messieurs Hervé CURT et Dominique RABOTEAU. Ce dernier a fait savoir, préalablement à la vérification des comptes du SNAD en août 2021, qu'il se retirait de cette fonction.

L'Assemblée prend ensuite connaissance du rapport de la Commission de Surveillance réalisé suite à la vérification des comptes du SNAD effectué le 21 août 2021. Monsieur CURT a considéré que les comptes financiers établis par le trésorier, au nom du Conseil d'Administration, étaient sincères et réguliers. Il a invité les membres à les approuver.

Par ailleurs, les membres de l'Assemblée notent que Monsieur Jean-Marie BOULEC remplacera Monsieur Dominique RABOTEAU pour l'élaboration du rapport de la prochaine Commission de Surveillance.

L'Assemblée Générale approuve la nouvelle composition de la Commission de Surveillance en nommant Monsieur Jean-Marie BOULEC (en remplacement de Monsieur Dominique RABOTEAU) et en renouvelant Monsieur Hervé CURT.

1.4 Renouvellement des Administrateurs sortants

A l'unanimité, l'Assemblée Générale renouvelle les mandats des administrateurs sortants 2021 :

- ☞ Jacques BIET
- ☞ Jean-Marie BOULEC (*ne se représente pas*)
- ☞ Thierry GIRARD
- ☞ Jean-Jacques LAFAYE
- ☞ Dominique MAUCOTEL (*ne se représente pas*)
- ☞ Jacques OLIVERES (*ne se représente pas*)
- ☞ Pierrick OLIVIER
- ☞ Denis RAMET
- ☞ Pauline SIRE

Par ailleurs, l'Assemblée Générale désigne à l'unanimité les 2 candidats suivants à la fonction d'Administrateur :

- ☞ Arnaud DU MANOIR DE JUAYE
- ☞ Fabrice CHARTIER

2. INTERVENTION DU DIRECTEUR GENERAL DE LA CCMSA, FE.BLANC

Préalablement, le Président remercie chaleureusement Monsieur François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la CCMSA, de son intervention auprès d'une assistance aujourd'hui nombreuse.

Monsieur BLANC indique être ravi de pouvoir s'adresser aux membres du syndicat en cette période exceptionnelle et compliquée.

Il précise tout d'abord, qu'avec la collaboration de Madame Florence DECKER, son souhait est de suivre les carrières de chacun de très près. L'enjeu d'une gestion de vivier et de proximité pour une gestion intelligente de nos cadres dirigeants est souligné.

Monsieur BLANC aborde ensuite le sujet de la COG qui est en phase finale de négociation. Nous avons reçu la confirmation des orientations des cadrages du cabinet du Premier Ministre. Nous sommes assurés que nous aurons 750 ETP de gains de productivité à réaliser, et non pas, 1 500 ETP comme évoqué initialement.

D'autres orientations sur le FNASS, le SDSI et le chapitre B ont été reçus, mais pas de projection financière pour le moment.

On peut espérer que cette nouvelle COG aboutisse à la plus faible baisse des moyens depuis 20 ans. Nous n'avons pas satisfaction de déploiement sur les actions territoriales. Des financements sont recherchés pour créer des emplois sur les Espaces France Services (EFS).

Nous allons pouvoir financer les 80 postes du plan mal-être mais avons besoin de soutien sur l'accompagnement des Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

Sur le chapitre B, on est sur la base du notifié 2020 et sur une trajectoire de 5 % par an (hors les 2,5 millions d'€ pour les élections).

Concernant l'immobilier, on a une information sur un cadrage identique à la COG précédente et maintien des crédits nécessaires aux opérations déjà en cours.

Il est demandé de couvrir nos besoins avec une orientation des cadrages plutôt positive sur le SDSI. Les tendances semblent favorables sur le FNASS.

La gestion de la période intermédiaire a été très difficile et des choix ont dû être effectués (CDI pour les task force, accords dérogatoires sur les CDI et accords de remplacements...).

Les conditions de cette longue négociation ont eu un impact sur la qualité de services qui a pu parfois se dégrader. L'Etat est responsable de cette situation. La date de la signature n'est toujours pas connue à ce jour.

Edgard CLOEREC affirme la solidarité du SNADMSA vis-à-vis des équipes de la CCMSA sur le front des négociations. Le chapitre B reste un point de préoccupation. Nous devons trouver collectivement les messages à faire passer auprès de nos équipes et de nos collaborateurs. Il rappelle que l'impact de la COG sur le collectif des Agents de Direction n'est pas neutre (dimensionnement, conditions d'exercice, profils...).

Monsieur BLANC remercie de cette mobilisation sans faille pendant la crise sanitaire et durant la phase de négociation de la COG. La qualité de service s'est améliorée dans le réseau grâce au collectif soudé des Agents de Direction en MSA. C'est une belle réussite à cultiver. Il rappelle notre démarche originale dans cette négociation de la COG qui a démarré avec une proposition faite en amont par la MSA aux pouvoirs publics. Il évoque aussi la force de la stratégie d'influence qui a aussi eu une grande importance en termes de positionnement.

Il faut capitaliser là-dessus pour continuer car cela fait la force et tout l'intérêt de nos métiers. Notre posture de gestion des Cadres Dirigeants est de maintenir une proximité au service de notre ambition d'excellence.

Il va y avoir des sujets à travailler : accompagnement, équilibre vie professionnelle et vie personnelle, conditions d'exercice, etc...

Edgard CLOEREC se satisfait du renouvellement du poste de Directeur de la ressource dirigeante, et aussi, des conditions d'éligibilité et de versement de la RVCD. Nous espérons que la négociation sur le statut d'Agent de Direction sera également un succès et se concrétisera par une véritable GPEC où la QVT doit être un point d'attention majeur.

Une inquiétude persiste quant à l'objectif de diminution des effectifs (- 750 ETP) à réaliser. Quand sera-t-il en 2025/2030/2035 alors que les Agents de Direction tiennent déjà à bout de bras leurs équipes...

Si on ramène toutes les caisses à la médiane de productivité, on sait que l'on gagne 200 ETP, on sait aussi qu'avec l'industrialisation de la numérisation des documents entrants on va aussi gagner en productivité. Nous allons produire un manifeste et projeter notre position dans l'organisation future de la protection sociale.

Des échanges ont ensuite lieu entre les participants et Monsieur BLANC sur notamment les propositions faites par l'Etat sur le chapitre B. Monsieur BLANC pense que l'on pourra passer certaines dépenses en dépenses évaluatives et non cadrées. Sujet également de moins utiliser le chapitre B en mobilisant le FNPR... y compris pour des actions en lien avec la vie mutualiste. Nous valoriserons ainsi la contribution de nos élus aux actions sur les territoires. L'enjeu est aussi de remobiliser nos élus suite à la crise sanitaire.

Pour répondre à la seconde interrogation portant sur l'approche pluriannuelle de contractualisation et de suivi de certains indicateurs, Monsieur BLANC indique que ce n'est pas encore tranché tout comme les recettes réutilisables.

L'enjeu sera pour nous d'équilibrer les messages qui seront véhiculés vers les équipes par rapport aux moyens pour les élus. Les efforts devront être équitables et partagés ainsi qu'entre les différentes entités du régime.

Il est rare de trouver des Cadres Dirigeants de la qualité qui est celle des Cadres Dirigeants du régime agricole et réjouissons-nous de travailler dans cette belle Institution.

3. REPRESENTATION SYNDICALE DES AGENTS DE DIRECTION MSA

Dans un premier temps, Edgard CLOËREC rappelle les résultats obtenus par le SNAD lors des élections à la Commission Paritaire Mixte (CPM) en soulignant les valeurs affirmées par le SNAD que sont l'autonomie, la solidarité et l'engagement. Les représentants titulaires et suppléants sont présentés :

- Titulaires
 - Edgard CLOEREC
 - Isabelle GUEGADEN-MOREAU
 - Jean-Jacques LAFAYE
 - Pauline SIRE

- Suppléants
 - o Franck ASTIER
 - o Karine AMARANT
 - o Bénédicte FEUILLEUX
 - o Thierry GIRARD

Par ailleurs, il est noté que l'arrêté de représentativité n'est pas paru à ce jour, malgré la proclamation des résultats, compte tenu de la contestation de la CFTC au Régime Général et l'attente de l'épuisement des recours par la Direction Général du Travail (DGT). Cela entraîne une absence de vie conventionnelle.

4. ACTUALITE SYNDICALE

L'Assemblée Générale prend connaissance de l'actualité syndicale, avec entre autres, la négociation actuellement en cours de la COG 2021-2025. Le SNAD a formalisé son soutien aux négociations de la CCMSA en critiquant fortement la logique des pouvoirs publics. Le syndicat reste mobilisé au regard :

- des impacts sur les Agents de Direction ;
- de l'évolution du nombre d'Agents de Direction ;
- du dimensionnement des équipes ;
- de l'impact sur les conditions d'exercice et du champ de responsabilité,

et plus globalement, sur le sens de son action et la mobilisation des équipes et des collaborateurs.

Ensuite, le Président effectue un rappel à l'attention des nouveaux adhérents, concernant le SNAD et son existence sous la forme actuelle depuis 20 ans. Il est précisé également que la Convention Collective a été négociée en 2000, ainsi que des avenants importants, en 2008. Elle s'appuie sur 5 acquis socles :

- une pesée des emplois identique dans le réseau ;
- un bon niveau, certes en retrait par rapport à la catégorie A du Régime Général, mais qui peut être caractérisé comme B+ ;
- des dispositifs intéressants et mobilisateurs RVCD et 19.2 avec un bémol concernant les collègues CCMSA et IMSA ;
- un dispositif de retraite supplémentaire à 3 % dont 1,2 % par le salarié ;
- un statut de Cadre Dirigeant pour tous

et qui forment des atouts attractifs.

Par ailleurs, les participants sont informés que les membres du Bureau du SNAD ont rencontré Monsieur François-Emmanuel BLANC, le 7 janvier dernier, et ont abordé les sujets suivants :

- GPEC des Agents de Direction ;
- statut conventionnel
- QVT

Aussi, à l'issue d'un Conseil d'Administration du SNAD, plusieurs propositions sur les sujets évoqués précédemment ont été adressées à Monsieur BLANC en date du 1^{er} avril 2021, et ce, afin qu'elles soient prises en compte pour la négociation à la Commission Paritaire Mixte, mais aussi, pour l'intégration budgétaire dans la COG.

Ensuite, le Président propose à Madame Florence DECKER, en charge de la mission des Cadres Dirigeants à la CCMSA, d'intervenir pour se présenter. Madame DECKER indique être ravie d'avoir rejoint la MSA et d'avoir rencontré une centaine d'Agents de Direction depuis son arrivée en avril 2021.

Le groupe de travail « Cadres Dirigeants » actuellement en place finalise les travaux en cours. Un des enjeux est de renforcer l'accompagnement des Cadres Dirigeants avec une vision souvent fondée sur les soft skills (intelligence émotionnelle, qualités relationnelles, leadership...).

Il est également souhaité un accompagnement renforcé :

- sur les étapes clés telles que la prise de fonction avec parcours, l'intervention, le parrainage, l'évolution de carrières (systématiser les entretiens carrière au moins tous les 3 ans, au moment de l'identification d'un projet professionnel, vivier et détection des potentiels) ;
- de certaines situations sensibles (conseil et médiation).

Plusieurs autres activités seront également menées telles que :

- le développement du leadership (Université des Cadres Dirigeants) ;
- des ateliers d'échanges de pratiques ;
- des webinaires sur le partage d'expérience des pratiques, parcours... ;
- la mise en place d'un accès à un espace réservé pour les cadres dirigeants ;
- un séminaire des nouveaux agents de direction.

Le Président remercie Madame DECKER pour son intervention.

Il propose de poursuivre la présentation de l'actualité syndicale avec un point relatif à la réforme de Liste d'Aptitude et des Comités des Carrières et précise que la SNAD a participé à la concertation avec Monsieur Jean-Louis REY, au même titre que la FNEMSA, et que Monsieur François-Emmanuel BLANC, Directeur Général de la CCMSA. Le SNAD a exprimé des hypothèses d'évolution et présente une position commune avec la FNEMSA sur plusieurs critères (favorable à une liste d'aptitude unique, à une GPEC inter-régimes/branche...).

Les représentants du SNAD à la Commission de la Liste d'Aptitude sont :

	Titulaires	Suppléants
Liste Agricole	Isabelle GUEGADEN-MOREAU	Pauline SIRE
	Etienne LE MAUR	Bénédicte FEUILLEUX
Liste Régime Général	Etienne LE MAUR	

Aussi, le Président informe :

- du soutien à la Dirigeance dans la négociation de la COG via notamment un communiqué adressé en juin 2021 ;
- de sa contestation à l'utilisation d'un coefficient 520 pour les Agents de Direction relevant d'iMSA (juillet 2021) ;
- de la modification des critères pour l'année 2021 de la RVCD.

Pour conclure, Monsieur le Président présente les enjeux à venir de l'actualité syndicale qui portent principalement sur :

- la réinstallation de la Commission Paritaire Mixte : négociation de la Convention Collective et suivi des travaux du Régime Général ;
- la QVT : impact COG, suivi des travaux Cadres Dirigeants et travail à distance ;
- le suivi de la réforme de la Liste d'Aptitude annoncée ;
- le suivi de l'évolution de la Commission de discipline.

Le Président invite l'Assemblée Générale à prendre connaissance de la « photographie » des Agents de Direction de l'institution à travers le diaporama qui sera mis à disposition sur le site internet du SNAD.

5. CLOTURE DES TRAVAUX

Monsieur CLOËREC remercie les membres du Conseil d'Administration de leur participation.

Le Président,

Edgard CLOËREC